

Titre professionnel Contrôleur Technique Véhicules légers



OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Réaliser le contrôle technique des véhicules légers conformément à la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Mettre en œuvre les dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant au contrôle technique des véhicules légers.
- ▶ Vérifier les exigences réglementaires de mise en œuvre et de maintenance des matériels de contrôle.
- ▶ Exploiter un logiciel de contrôle technique et ses processus de liaisons informatiques
- ▶ Identifier les dispositions réglementaires liées à la réception et à l'immatriculation des véhicules
- ▶ Réaliser les contrôles techniques des véhicules légers, réaliser les contre-visites et les contrôles complémentaires des véhicules légers.
- ▶ Accueillir un client, prendre en charge un véhicule, le restituer, commenter le procès-verbal.
- ▶ Préparer Appliquer les procédures du système qualité, exploiter les statistiques d'activité, les indicateurs et les compteurs d'exception.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Semaine 1 : 35 heures

- ▶ Accueil présentation
- ▶ La carrosserie
- ▶ Les liaisons au sol
- ▶ Le freinage
- ▶ La sécurité active

Semaine 2 : 35 heures

- ▶ Les bases du moteur thermique
- ▶ Le moteur diesel
- ▶ Le moteur essence
- ▶ Electricité

Semaine 3 : 35 heures

- ▶ Dépollution des moteurs
- ▶ Visibilité
- ▶ Feux Xénon et Led
- ▶ Direction
- ▶ Les véhicules électriques et hybrides
- ▶ Les véhicules bicarburant et flex-fuel

Semaine 4 : 35 heures

- ▶ Immersion en centre de contrôle technique sous tutorat.

Semaine 5 : 36 heures

- ▶ Les acteurs du contrôle technique
- ▶ Les textes règlementaires.

- ▶ La maintenance des matériels de contrôle.
- ▶ La liaison informatique OTC-LAN

Semaine 6 : 36 heures

- ▶ L'outil informatique et les liaisons informatiques
- ▶ Les véhicules et le contrôle technique
- ▶ Identification du véhicule
- ▶ Equipements de freinage
- ▶ Essieux, roues, pneus, suspension
- ▶ Direction

Semaine 7 : 36 heures

- ▶ Direction
- ▶ Visibilité
- ▶ Châssis et accessoires du châssis
- ▶ Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques
- ▶ Mise en pratique

Semaine 8 : 36 heures

- ▶ Nuisances
- ▶ Autres matériels
- ▶ Mise en pratique d'un contrôle complet
- ▶ Véhicules spécifiques et véhicules de collection

Semaine 9 : 36 heures

- ▶ Qualité et exploitation des indicateurs
- ▶ L'agrément du contrôleur
- ▶ L'agrément du centre de contrôle
- ▶ La réception et l'immatriculation des véhicules
- ▶ Mise en pratique

Semaine 10 et 11 : 70 heures

- ▶ Réalisation de contrôles techniques en centre de contrôle sous la supervision d'un tuteur.

Semaine 12 : 36 heures

- ▶ Les contre-visites et contrôles techniques



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ▶ Alternance de cours théoriques, d'exercices pratiques sur une installation de contrôle technique, études de cas, études de supports numériques, stage en entreprise.
- ▶ Salles de formation, lignes de contrôle technique, tablettes numériques, vidéo projecteur.

COMPÉTENCES INTERVENANTS

- ▶ Formateurs pédagogiques et experts dans le contrôle technique des véhicules légers.

NATURE DE LA FORMATION

- ▶ Formation Certifiante

LIEUX DE FORMATION, DATES ET TARIFS

- ▶ Se référer au devis et à la convention de formation

PRISE EN CHARGE ProPulsion 2026/2028

- ▶ Les références éligibles dans le cadre du plan ProPulsions sont consultables sur le site d'OPCO Mobilités Certaines actions peuvent bénéficier d'une prise en charge totale des coûts pédagogiques sous réserve de la validation de l'éligibilité de l'entreprise (nous consulter).

CONTACT

- ▶ Mail : formation@dekra.com:
- ▶ Rue de la Boursidière Bât H 92350 Le Plessis Robinson
- ▶ Tél : Tél. : 01 30 69 52 52 (choix 5 ; choix 1)
- ▶ Siret : 81744534900100
- ▶ Site internet : www.ctdekracampus.fr

complémentaires

- ▶ Contrôle des véhicules alimentés au Gaz (GPL, GNV)
- ▶ Préparation à l'habilitation électrique (formation ouvrant droit à l'habilitation électrique B2XL)
- ▶ Contrôle des véhicules électriques et hybrides

Semaine 13 : 36 heures

- ▶ Mise en situations
- ▶ Initiation à la relation client

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 13 semaines (462 heures) :
 - 10 semaines (357 heures) en centre de formation
 - 3 semaines (105 heures) en centre de contrôle technique sous tutorat.

PUBLIC VISÉ

- ▶ Mécanicien automobile véhicules légers et poids lourds

PRÉ REQUIS REGLEMENTAIRE

- ▶ Diplôme de niveau 3 ou > dans une discipline de l'automobile et 3 ans d'expérience dans le domaine de la réparation automobile.
- ▶ Diplôme de niveau 4 ou > dans une discipline de l'automobile et 1 an d'expérience dans le domaine de la réparation automobile

MODALITÉ D'ADMISSION

Positionnement pour évaluer les connaissances déjà acquises par le candidat

- ▶ Test écrit d'évaluation des compétences techniques liées au domaine de l'automobile
- ▶ Test écrit d'évaluation de la capacité à lire et assimiler un texte réglementaire en français
- ▶ Entretien individuel

MODALITE D'EVALUATION DU TITRE : EXAMEN EN FIN DE FORMATION

- ▶ Examen théorique et mise en situation professionnelle, présentation d'un dossier professionnel et entretien devant un jury

VALIDATION VISEE

- ▶ Titre Professionnel Contrôleur(se) Technique de véhicules légers - Niveau 4 (Bac)

EXIGENCES REGLEMENTAIRES POUR EXERCER LE METIER

- ▶ Absence de mention sur le cahier judiciaire (B2)
- ▶ Incompatibilité avec une activité de commerce ou de réparation automobile